

S A I N T E - G E M M E



17250

LA GAZETTE DES GRIS

L'ÉGLISE
A UNE
NOUVELLE
CLOCHE EN
BRONZE !



N° 19
OCTOBRE 2024

SOMMAIRE

Mot de M le Maire	p 02
Info Mairie	p 03
Calendrier des manifestations	p 04
Procès-Verbal Conseil Municipal	p 06
Urbanisme	p 16
Travaux Acquisitions Réalisations Projets	
Travaux/Réalisations	p 17
Acquisitions	p 18
Projets	p 18
Lotissement « Les Orchidées »	p 19
Retour en images	p 20
Visite du Soir	p 22
Associations	p 24
Ecole	p 26
D'au Patois	p 27
Astuces à la portée de tous	p 28
Actualités du village dans la presse	p 29
Pause Détente	p 37

Directeur de la publication : Le Maire, Philippe GACHET

Rédaction : Commission Communication et le secrétariat

Photos et Illustrations : Commission Communication et le secrétariat

Impression : Imprimerie CHALLAT

Tirage : 680 Exemplaires

Distribution : les Conseillers Municipaux

Mot de M. le Maire



Mot de M. le Maire

Revenons quelques instants sur les derniers événements de l'été. En effet, le 28 mai dernier nous avons inauguré la nouvelle cloche, Api Superette (après plusieurs reports pour cause de mauvais temps) et le terrain multisport « le Pitch One, ces deux dernières nouveautés donnent un peu plus de vie à notre centre bourg. Le raccordement à l'assainissement collectif est enfin opérationnel. L'été est généralement peu propice aux travaux pourtant les entreprises ont bien travaillé et terminé pour la rentrée scolaire, la réfection du sol de la cuisine de la cantine et du réfectoire. Après des années de procédures et d'incertitudes, nous sommes enfin soulagés et espérons que ce problème soit enfin derrière nous. Pour revenir sur l'école, nous avons malheureusement perdu une classe à la rentrée après de nombreux départs en 6ème au collège en 2023 (27 élèves) et 2024 (12 élèves) non compensés par de nouvelles inscriptions. Nous comptons aujourd'hui quatre classes pour 90 enfants.

L'été c'est aussi la fête annuelle du 3 août. Je tiens naturellement à remercier tous les bénévoles qui ont œuvré pour la réussite de cette belle journée.

Maintenant il est l'heure de repartir à l'assaut des dossiers en cours et des projets. A l'heure où j'écris ces quelques lignes, je n'ai pas de date précise, mais les travaux d'agrandissement du local technique devraient débuter dans les prochaines semaines. Le dossier le plus épineux reste le lotissement des Orchidées, le coût annoncé pour fouilles est exorbitant, nous cherchons une solution, un résumé de la situation vous est présenté dans cette gazette. Plus courant, les travaux d'entretien de la voirie prévus pour 2024 se poursuivent.

Enfin coté projet, nous pouvons citer la réfection et l'aménagement de la cour de l'école en relation avec l'équipe enseignante (pour laquelle nous avons sollicité le syndicat de voirie), mais également les projets d'économie d'énergie suite notamment au diagnostic énergétique réalisé sur les bâtiments communaux. Plusieurs axes d'amélioration sont à l'étude.

Pour terminer, je souhaite rendre un vif hommage à Brigitte MOUTARD notamment pour son implication au sein du Conseil municipal depuis 2001.

Cordialement,
Votre maire,
Philippe GACHET

INFOS MAIRIE



Horaires

La mairie vous accueille
du Lundi au Jeudi de 14 h 30 à 18 h 00 et le Vendredi de 14 h à 17 h 00

Permanences de Monsieur le Maire :

Lundi et Vendredi après-midi de 15 h à 17 h et Mercredi matin de 9 h à 12 h
et les autres jours de la semaine sur rendez-vous.



Mairie de Ste Gemme
1 Rue de la Mairie
17250 Ste Gemme
Tél : 05 46 94 71 51



Site internet : www.mairiestegemme.fr

ADRESSE MAIL : secretariat@mairiestegemme.fr

NUMEROS UTILES

SERVICES D'URGENCE

Sapeurs-Pompiers 18 - Gendarmerie 17 - Samu 15
Urgence Sociale 115 - SOS Enfance maltraitée - enfant en danger 119
Personnes sourdes et malentendantes 114 - Violence Femmes Info 3919

École : 05 46 94 71 82 - Cantine : 05 46 94 69 73 - Garderie : 06 28 11 29 51
Médiathèque : 05 46 93 33 93

Agence Saintonge Romane à Saintes (abonnement eau) : 05 46 96 91 06

Eaux 17 à Saintes (assainissement) : 05 46 92 39 00

S P A Saintes : 05 46 93 47 65

CDC Cœur De Saintonge à Saint Porchaire : 05 46 95 35 83

Les petits cœurs de Saintonge à Saint Porchaire : 05 46 98 47 15

Les P'tites Coccinelles de Cœur de Saintonge à St Porchaire : 05 46 95 45 80

Secteur Jeunesse à St Porchaire : 05 46 95 47 93

La Tribu de Nava à Nancras : 07 64 21 29 71

Sivos Seudre Saintonge à Balanzac : 05 46 95 28 71

Loëtitia LACHENY-FERRÉ Oriane GUILLOU - Cabinet infirmier - 10 bis rue de la mairie
17250 SAINTE -GEMME

Tél pro : 06 24 84 56 87

Mail pro : idel.saintegemme@gmail.com



Calendrier des Manifestations

Samedi 12 Octobre	Représentation théâtrale « Baladins d'Antioche » à 21h dans la salle des fêtes
Dimanche 13 Octobre	Représentation théâtrale « Baladins d'Antioche » à 15h dans la salle des fêtes
Jeudi 31 Octobre	Concours de Belote à 14 h organisé par Ste Gemme Amitié
Jeudi 07 Novembre	Concours de Belote à 14 h organisé par Ste Gemme Amitié
Samedi 16 Novembre	Théâtre Clin d'œil à 20h30 organisé par L'APE Gemme les Drôles
Lundi 11 Novembre	Cérémonie à 11h15 place de la Mairie
Samedi 23 novembre	Soirée Téléthon organisée par le Comité des Fêtes
Jeudi 05 décembre	Concours de Belote à 14 h organisé par Ste Gemme Amitié
Dimanche 08 Décembre	Marché de Noël organisé par l'APE Gemme les Drôles
Jeudi 09 Janvier 2025	Concours de Belote à 14 h organisé par Ste Gemme Amitié
Samedi 11 Janvier	Vœux du Maire à 11h30 à la Salle des Fêtes
Dimanche 2 Février	Pot au feu organisé par la Roue Libre
Jeudi 06 Février	Concours de Belote à 14 h organisé par Ste Gemme Amitié
Dimanche 2 Mars	Repas des Aînés à 12h organisé par la Municipalité
Jeudi 06 Mars	Concours de Belote à 14 h organisé par Ste Gemme Amitié
Jeudi 03 Avril	Concours de Belote à 14 h organisé par Ste Gemme Amitié



Rendez-vous chez le juge pour Paulin et Fanny LE PAIN qui veulent divorcer. Le même jour, suite à une erreur de l'assistante AXELLE, Marius et Rose LE PIN ont rendez-vous pour le même motif. Jo la plombière doit réparer un dégât des eaux cette même journée. Ajoutez à tout cela, un juge un peu perturbé par l'opération d'une proche et vous obtiendrez des situations surprenantes et cocasses.

Fou rire assurer !!!



Charles-Henri, universitaire, a eu une liaison avec une femme qui l'a quitté dès la naissance de leur bébé. Dépendant financièrement de son père, diplomate au Groënland, il n'a pas osé le mettre au courant. Lorsque ses parents débarquent à l'improviste, unique solution, demander à sa voisine, dont le mari et le fils sont absents, de se faire passer pour sa femme. Comment une situation peut devenir des plus burlesque à mesure qu'un mensonge prend de l'ampleur...

Tarifs de location pour les St Gemmois

Une fête, un anniversaire, un mariage, une soirée à organiser...

SALLE DES FETES

Sans chauffage (weekend)	250.00 €
Avec chauffage (weekend)	320.00 €
Sans chauffage (Journée en semaine)	80.00 €
Avec chauffage (Journée en semaine)	110.00 €
Vin d'honneur)	Gratuit

SALLE DES AINES

Weekend	150.00 €
Entreprise	100.00 €
Forfait ménage entreprise	50.00 €

N'hésitez pas à contacter la mairie.

Vous êtes cordialement invités à la Cérémonie du 11 Novembre



11h15 Rassemblement place de la Mairie

11h30 Cérémonie au Monument aux Morts

A l'issue de la cérémonie, un verre de l'amitié sera offert dans la salle des Fêtes.

ETAT CIVIL 2024

Romy BERNIGAUD née le 02 avril 2024

Mélina BERRY née le 28 juillet 2024

Que l'amour, la joie et le bonheur remplissent longtemps vos cœurs,

félicitations aux mariés :

Mr et Mme Julien BODIN le 25 Mai 2024

Mr et Mme Sébastien GOYON le 31 Août 2024

Le temps passe, les souvenirs restent à jamais gravés dans nos mémoires :

Guy MARCHESSEAU, le 03 Février 2024

Jacqueline FRÉMONDEAU, le 12 Juin 2024

Nicole LANDREAU, le 1^{er} Juillet 2024

Brigitte MOUTARD, le 28 Août 2024

Mr le Maire a eu l'accord des familles pour que les photos de Sabrina GRATON BRILLAC et Brigitte MOUTARD soient accrochées dans la salle du conseil jusqu'à la fin du mandat.

Nous vous rappelons que la Commission Nationale de l'informatique et des Libertés, considère que la publication de l'État civil (naissances - mariages - décès) doit donner lieu à l'autorisation des personnes concernées. A cet effet, la Mairie demande une autorisation écrite pour toute parution relative à votre État Civil.

SYNTHESE des comptes rendus des réunions du Conseil Municipal sont disponibles sur le site internet rubrique « Vie municipale, conseil municipal, compte-rendu » et au secrétariat de la mairie



➤ **Ce qu'il faut retenir des derniers conseils municipaux :**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 18 DECEMBRE 2023

Urbanisme : projet des zones d'accélération des énergies renouvelables

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de définir les zones d'accélération de l'énergie proposées conformément aux dispositions de l'article L 141-5-3 du code de l'énergie ;
- IDENTIFIE les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que leurs ouvrages connexes mentionnées ci-après, ainsi que sur la carte annexée à la présente décision : Le Petit Boutemaille, La Chevrerie, Le Treuil Bonnin nord et sud, Les Gatis, Les Rosettes, La Gautrie, Chez Devaud, Le Bourg, Feuilloux, Le Mur, La Croix Marchand, Moulin de Fromagé, Magné Pouzaud, Bois Rond, Bois de la Combe, Bois Noir, Parc éolien, Bois des Mares ;
- PRECISE que la présente délibération sera transmise, à la CDC Cœur de Saintonge, en plus de sa transmission au référent préfectoral dans le Département afin que l'intercommunalité puisse organiser le débat en Conseil Communautaire prévu par la Loi ;
- CHARGE le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.

Institutions et vie politique : restauration scolaire : décision d'estimer en justice

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE monsieur le Maire à ester en justice auprès du Tribunal Administratif de POITIERS, dans l'affaire sur la réfection du restaurant scolaire ;
- DESIGNER Maître HUBERDEAU pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance.

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 18 JANVIER 2024

Commande publique : restaurant scolaire : remise en état

Ayant entendu l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'ACCEPTER le devis de l'entreprise COREN d'un montant de 50 224.82€ HT pour la remise en état du restaurant scolaire et de la cuisine,
- D'INSCRIRE les crédits nécessaires au Budget Primitif,
- CHARGE monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités.

Commande publique : DECI : remplacement du poteau incendie La Barrière

Ayant entendu l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'ACCEPTER le devis de la RESE d'un montant de 2 100.26€ HT soit 2 520.31€ TTC pour le remplacement du poteau incendie à La Barrière, sous réserves des vérifications,
- D'INSCRIRE les crédits nécessaires au Budget Primitif,
- CHARGE monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités.

Urbanisme : lotissement Les Orchidées : faisabilité du projet et appel d'offres

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité,

- D'ACTER la réalisation des fouilles archéologiques sur le site du lotissement Les Orchidées,
- D'AUTORISER monsieur le Maire à lancer un appel d'offres,
- D'AUTORISER monsieur le Maire à signer le marché,
- D'AUTORISER, au cas où l'appel d'offres serait déclaré infructueux, le lancement soit d'un nouvel appel d'offres,
- D'INSCRIRE les crédits nécessaires au Budget Primitif du lotissement les Orchidées,
- D'AUTORISER monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la prise en charge du coût des fouilles induites par les travaux.

Maintien de la DETR : terrain multisports

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de

- ACCEPTER les modifications apportées au plan de financement,
- ADOPTER le plan de financement prévisionnel
- SOLLICITER le maintien d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
- CHARGER monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation du projet et à signer tout document se référant à cette demande.

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 15 FEVRIER 2024

Commande publique : acquisition cuve à gasoil

Ayant entendu l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 11 voix pour, 1 voix contre (Jean-François DESERSON) et 1 abstention (Mélisa BOILEVIN)

- D'ACCEPTER le devis de Picoty Atlantique pour un montant 1 299.00€ HT soit 1 558.80€ TTC pour l'acquisition d'une cuve à gasoil de 1500L ;
- VENDRE à cuve actuel en l'état pour un montant de 500€ ;
- CHARGE monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités.

Domaine et patrimoine : reprise de concessions

Ayant entendu l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- DECIDE de lancer une procédure de reprise de concessions ;
- AUTORISE monsieur le Maire à dresser un procès-verbal des lieux des concessions abandonnées qui mentionne l'emplacement exact de la concession, décrit très précisément l'état de la concession, la date de l'acte de concession, le nom des parties ;
- PROCEDER à la publicité d'une copie du procès-verbal à la porte du cimetière et de la mairie ;
- OBSERVER un délai d'un an suivant l'accomplissement des formalités de publicité

Ressources humaines : CDG Charente-Maritime : mise en concurrence du contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel

Ayant entendu l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- Que la commune charge le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.
- Les conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :
 - *Agents affiliés à la CNRACL* : décès, accident du travail-maladie professionnelle, maladie ordinaire, maladie grave, longue maladie/longue durée, maternité-paternité et accueil de l'enfant-adoption
 - *Agents affiliés à l'IRCANTEC* : accident du travail-maladie professionnelle, maladie ordinaire, maladie grave, maternité-paternité et accueil de l'enfant-adoption
- Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.
- Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :
 - *Durée du contrat* : 4 ans, à effet au 01 janvier 2024
 - *Régime du contrat* : capitalisation

Finances locales : subvention aux associations

Après discussion, le Conseil Municipal,

- DECIDE d'étudier et d'allouer, aux associations ayant déposé une demande de subvention et dont leur dossier est réputé complet, une subvention comme suit :

Nom de l'association	proposition subvention 2024	VOTE	montant subvention 2024	Observation
ACPG CATM OPEX	200€	Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0	200€	
AF des sclérosés en plaques	50€	Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0	50€	
APF France handicap	50€	Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0	50€	
Comité des Fêtes	250€	Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0	250€	M. Bruno ROY sort de la salle
France Alzheimer	50€	Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0	50€	
Gemme la Mélodie	200€	Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0	200€	
La Roue Libre	250€	Pour : 0 Abstention : 7 Contre : 6	0€	
Ligue contre le cancer	50€	Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0	50€	
ONAC	50€	Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0	50€	
Prévention routière	50€	Pour : 0 Abstention : 6 Contre : 7	0€	
Sainte Gemme Amitié	250€	Pour : 2 Abstention : 4 Contre : 7	0€	
YAGO BLACKBALL	250€	Pour : 0 Abstention : 0 Contre : 0	0€	Souhaite lire les statuts
TOTAL			900.00€	

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 28 MARS 2024

Fonction publique : prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal

- ADOPTE le principe et les montants de la « prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire » tels qu'exposés,
- PRECISE que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice,
- CHARGE monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités.

Finances locales : subvention aux associations

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE d'étudier et d'allouer, aux associations ayant déposé une demande de subvention et dont leur dossier est réputé complet, une subvention comme suit :

Nom de l'association	proposition subvention 2024	VOTE	Montant subvention 2024
A.C.C.A.	250€	Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0	200€
AFMTELETHON	50€	Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0	50€
Aide à domicile	200€	Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0	200€
Comité des Fêtes	250€	Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0	200€
Judo club	100€	Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0	100€
La Tribu de Nava	2815.05€	Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0	2 815.05€
La Roue Libre	200€	Pour : 0 Abstention : 0 Contre : 12	0€
Sainte Gemme Amitié	250€	Pour : 0 Abstention : 0 Contre : 12	0€
YAGO BLACKBALL	200€	Pour : 0 Abstention : 0 Contre : 0	200€
TOTAL			3 765.05€

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 09 AVRIL 2024

Institution et vie politique : indemnités de fonction des adjoints

Après discussion, le conseil municipal, 8 voix pour, 2 voix contre (mesdames Dominique MALISSEN et Nathalie DALLET) et 2 abstentions (monsieur Jean-François DESERSON), DECIDE :

- DE FIXER le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants : taux en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique, conformément au barème fixé par les articles L 2123-24 et L 2123-24-1 du CGCT :
 - (Maire : 44.6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique (pour rappel)) ;
 - 1er adjoint : 19.8 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique, sans majoration ;
 - 2ème adjoint : 19.8 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique, sans majoration ;
- QUE les indemnités de fonction sont payées mensuellement ;
- QUE les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice
- DIT que cette décision annule et remplace la délibération prise par le conseil municipal en date du 16 juillet 2020, à partir du 01 avril 2024 ;
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits du budget communal de l'exercice 2024.

Finances locales : subvention aux associations

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE d'étudier et d'allouer, à l'association ayant déposée une demande de subvention et dont son dossier est réputé complet, une subvention comme suit :

Nom de l'association	Proposition subvention 2024	VOTE	Montant subvention 2024
Gemme les drôles	200€	Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0	200€
TOTAL			200€

Finances locales : fiscalité : taux d'imposition des taxes locales pour 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, 10 voix pour et 2 voix contre (mesdames Dominique MALISSEN et Nathalie DALLET) :

- DECIDE de modifier les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 et de les fixer à :

	Taux 2024
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	32.32 %
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties	36.41 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (Taxe d'habitation sur les logements vacants si instituée)	8.55%

- D'AUTORISER monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération
➤ CHARGE monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Finances locales : approbation du Compte Financier Unique de la Commune au titre de l'exercice 2023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de monsieur Jean-François DESERSON, et après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique, au titre de l'exercice 2023, du budget de la commune de Sainte Gemme,
➤ DONNE pouvoir à monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Finances locales : affectation du résultat de la Commune au titre de l'exercice 2023

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- ✓ DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :
- | | |
|---|---------------|
| RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT | 223 715.36 € |
| AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) | 136 984.96 € |
| RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) | 139 765.17 € |
| RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT | - 53 034.77 € |

Finances locales : vote du Budget Primitif de la Commune au titre de l'exercice 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- ✓ ADOPTE le budget primitif 2024 de la commune, en sur-équilibre réel et sincère par chapitre :
- Section de Fonctionnement 920 726.40€ en dépenses et 946 813.17€ en recettes
 - Section d'Investissement 588 980.49€ tant en dépenses qu'en recettes
- APPROUVE le principe de la fongibilité des crédits (hors les dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ;
➤ DONNE pouvoir à monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Finances locales : approbation du Compte Financier Unique du Saint Gemme au titre de l'exercice 2023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de monsieur Jean-François DESERSON, et après discussion, le conseil municipal, à 9 voix pour et 2 abstentions (monsieur Jean-François DESERSON), monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique, au titre de l'exercice 2023, du budget annexe Le Saint Gemme
➤ DONNE pouvoir à monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Finances locales : affectation du résultat du Saint Gemme au titre de l'exercice 2023

Le conseil municipal, à 10 voix pour et 2 abstentions (monsieur Jean-François DESERSON),

- ✓ DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :
- | | |
|---|--------------|
| RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT | 74 817.62 € |
| AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) | 0.00 € |
| RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) | 66 960.335 € |
| RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXEDENT | 7 857.27 € |

Finances locales : vote du Budget Primitif du Saint Gemme au titre de l'exercice 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, des suffrages exprimés,

- ✓ ADOPTE le budget primitif 2024 du Saint Gemme par chapitre :
- Section de Fonctionnement 78 960.35€ tant en dépenses qu'en recettes
 - Section d'Investissement 7 857.27€ tant en dépenses qu'en recettes
- APPROUVE le principe de la fongibilité des crédits (hors les dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ;
➤ DONNE pouvoir à monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

➤ **Finances locales : approbation du Compte Financier Unique du lotissement Les Orchidées au titre de l'exercice 2023**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de monsieur Jean-François DESERSON, et après discussion, le conseil municipal, à 9 voix pour et 2 abstentions (mesdames Dominique MALISSEN et Nathalie DALLET), monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique, au titre de l'exercice 2023, du budget annexe du lotissement Les Orchidées,
- DONNE pouvoir à monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Finances locales : affectation du résultat du Lotissement Les Orchidées au titre de l'exercice 2023

Le conseil municipal, à 10 voix pour et 2 abstentions (mesdames Dominique MALISSEN et Nathalie DALLET),

- ✓ DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : DEFICIT	25 766.20 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0.00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	-0.20 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	25 766.00 €

Finances locales : vote du Budget Primitif du lotissement Les Orchidées au titre de l'exercice 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 10 voix pour et 2 abstentions (mesdames Dominique MALISSEN et Nathalie DALLET, des suffrages exprimés,

- ✓ ADOPTE le budget primitif 2024 du lotissement les Orchidées par chapitre :
 - Section de Fonctionnement 399 771.20€ tant en dépenses qu'en recettes
 - Section d'Investissement 455 532.20€ tant en dépenses qu'en recettes
- APPROUVE le principe de la fongibilité des crédits (hors les dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ;
- DONNE pouvoir à monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 16 MAI 2024

Commande publique : cimetière : remplacement de la porte

Ayant entendu l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 10 voix pour et 1 abstention

- D'ACCEPTER le devis de la SARL RANDAL d'un montant de 9 387.84€ HT soit 11 205.41€ TTC pour la fourniture et pose de la porte d'accès au cimetière.
- CHARGE monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités.

Commande publique : local technique : étude de sol, mission de contrôle technique et mission sécurité et protection de la santé

Ayant entendu l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'ACCEPTER le devis de Compétence Géotechnique atlantique d'un montant de 1 350.00€ HT soit 1 620.00€ TTC pour l'étude de sol,
- D'ACCEPTER le devis de l'APAVE d'un montant de 2 592.00€ HT soit 3 110.40€ TTC pour la mission de contrôle technique,
- D'ACCEPTER le devis de l'APAVE d'un montant de 3 535.00€ HT soit 4 242.00€ TTC pour la mission de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé,
- CHARGE monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités.

Commande publique : éclairage LED : restaurant scolaire et dortoir

Ayant entendu l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'ACCEPTER le devis de YESSS ELECTRIQUE pour un montant de 1 566.57€ HT soit 1 879.88€ TTC pour des produits d'éclairage LED,
- CHARGE monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités.

Domaine et patrimoine : école : demande de subvention auprès du Département

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une aide dans le cadre du Fonds d'aide départementale aux affaires scolaires auprès du Département de la Charente-Maritime pour le passage en éclairage LED de la salle du restaurant scolaire et du dortoir et de charger monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation du projet et à signer tout document se référant à cette affaire.

Commande publique : salles des associations : stores intérieurs

Ayant entendu l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'ACCEPTER le devis de MAISON DU STORE pour un montant de 2 998.29€ HT soit 3 597.65€ TTC pour la fourniture et installation de stores intérieurs,
- CHARGE monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités.

Commande publique : école : remplacement des ouvertures rue de la croix des forges

Ayant entendu l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'ACCEPTER le devis de SARL RANDAL pour un montant de 8 893.75€ HT soit 10 672.50€ TTC pour la fourniture et pose de 5 fenêtres en bois, peinture en 1 couche d'impression,
- CHARGE monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités.

Domaine et patrimoine : école : demande de subvention auprès du Département

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une aide dans le cadre du Fonds d'aide départementale aux affaires scolaires auprès du Département de la Charente-Maritime pour le remplacement des menuiseries dans deux salles de classes et de charger monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation du projet et à signer tout document se référant à cette affaire.

Commande publique : acquisition abribus

Ayant entendu l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'ACCEPTER le devis de Manutan Collectivités pour un montant de 6 141.00€ HT soit 7 369.20€ TTC pour l'acquisition de trois abribus,
- CHARGE monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités.

Domaine et patrimoine : abribus : demande amende de police

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- DE SOLLICITER auprès du Conseil Départemental pour l'octroi d'une subvention de la répartition 2024 du produit des amendes de police à hauteur de 40% des travaux d'un montant de 6 141.00€ HT
- D'ACCEPTER le plan de financement suivant :
 - subvention amendes de police 40% : 2 456.40€
 - autofinancement 60% : 3 684.60€
- D'AUTORISER monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

Commande publique : assainissement collectif

Ayant entendu l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'ACCEPTER le devis de SARL PAPIN d'un montant de 11 010.80€ HT soit 13 212.96€ TTC pour le raccordement au réseau d'assainissement collectif de l'ensemble des bâtiments appartenant à la commune,
- CHARGE monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités.

Commande publique : achats divers

Ayant entendu l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'ACCEPTER le devis de l'ESPACE TARDY d'un montant de 650.00€ HT soit 780.00€ TTC pour l'acquisition d'une tondeuse Honda,
- D'ACCEPTER le devis de l'ESPACE TARDY d'un montant de 780.00€ HT soit 936.00€ TTC pour l'acquisition d'un laveur thermique,
- CHARGE monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités.

Commande publique : mairie : remplacement des volets

Ayant entendu l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'ACCEPTER le devis de SARL RANDAL d'un montant de 4 209.64€ HT soit 5 051.57€ TTC pour la fourniture et pose de quatre paires de volets battants en bois,
- CHARGE monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités.

Domaine et patrimoine : mairie : demande de subvention auprès du Département

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une aide dans le cadre du Fonds d'aide à la revitalisation des communes rurales auprès du Département de la Charente-Maritime pour le remplacement des volets de la salle du conseil municipale et de charger monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation du projet et à signer tout document se référant à cette affaire.

Commande publique : médiathèque : acquisition ordinateur poste public

Ayant entendu l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'ACCEPTER le devis de SOLURIS d'un montant de 1 559.50€ HT soit 2 134.4€ TTC pour le renouvellement d'un poste fixe et l'acquisition d'un portable,
- CHARGE monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités.

Domaine et patrimoine : médiathèque : poste informatique : demande de subvention auprès du Département

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une aide au titre du Fonds d'aide au développement de la lecture publique auprès du Département de la Charente-Maritime pour l'acquisition d'un poste informatique pour la gestion de la médiathèque et de charger monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation du projet et à signer tout document se référant à cette affaire.

Commande publique : salle des fêtes : écran de projection

Ayant entendu l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'ACCEPTER le devis de ACT Service Informatique d'un montant de 425.00€ HT soit 510.00€ TTC pour l'acquisition d'un écran de projection d'une taille de 2.80m x 2.80m,
- CHARGE monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités.

Finances locales : salle des fêtes : décision modificative

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE la décision modificative suivante :
Section d'investissement - Dépenses
Article 21311 (bâtiments administratifs) op. 78 (mairie) : -510.00€
Article 21318 (autres bâtiments publics) op. 175 (salle des fêtes) : 510.00€
- CHARGE monsieur le Maire d'exécuter cette décision.

Finances locales : cloche : décision modificative

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 8 voix pour et 3 abstentions (mesdames Dominique MALISSEN et Nathalie DALLET et monsieur Jean-François DESERSON),

- AUTORISE la décision modificative suivante :
Section d'investissement - Dépenses
Article 21311 (bâtiments administratifs) op.78 (mairie) : - 661.20€
Article 21318 (autres bâtiments publics) op.125 (cloche) : 661.20€
- CHARGE monsieur le Maire d'exécuter cette décision.

Commande publique : entretien toitures bâtiments

Ayant entendu l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'ACCEPTER le devis de Ent VINET Yannick d'un montant de 6 290.28€ HT pour le nettoyage des toitures de l'école,
- CHARGE monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités.

Domaine et patrimoine : section de Chez Devaud

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité de

- SE PRONONCER favorablement sur cette cession,
- AUTORISER Monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Domaine et patrimoine : vente tracteur international

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de

- SE PRONONCER favorablement sur cette cession,
- AUTORISER Monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Enquête publique projet parc éolien

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide 6 voix pour, 4 voix contre (mesdames Gisèle BELLET, Dominique MALISSEN, Mélisa BOILEVIN, Nathalie DALLET) et 1 abstention (monsieur Bruno ROY)

- DONNE un avis favorable sur la demande d'autorisation du projet éolien Les Rouches qui consiste en la création d'un parc éolien de 3 éoliennes d'une hauteur de 200m maximum du sol au sommet de pale pour une puissance de 9 à 15MW, et de deux postes de livraison, sur le territoire des communes de BALANZAC et SAINTE GEMME,
- AUTORISE monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 20 JUIN 2024

Commande publique : acquisition et reprise désherbeuse

Ayant entendu l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'ACCEPTER le devis de Ets BRISSONNEAU-TERRAVI d'un montant de 13 800.00€ TTC avec reprise de la désherbeuse (4 000.00€ HT),
- AUTORISE monsieur le Maire de vendre la désherbeuse,
- CHARGE monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités.

Commande publique : mairie : réalisation d'un placard

Ayant entendu l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'ACCEPTER le devis de SARL RANDAL d'un montant de 4 295.85€ HT soit 5 155.02€ TTC pour la réalisation d'un placard
- CHARGE monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités.

Domaine et patrimoine : route du moulin de cadeuil

Après discussion, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- D'AUTORISER la cession d'une partie de la voirie, route du moulin de Cadeuil, d'environ 100ml, de part et d'autres des parcelles J n° 151, 893, 152 et 153 à monsieur Louis-Christophe MERIT pour l'euro symbolique,
- D'ACQUERIR environ 91ml soit 550m² de la parcelle J n°152 appartenant à monsieur Louis-Christophe MERIT pour l'euro symbolique,
- que chaque partie honorera ses frais d'actes et de bornage
- que les recettes et les dépenses seront inscrites au budget,
- D'AUTORISER monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Finances locales : tarifs de location des salles

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de fixer comme suit les tarifs de location des salles municipales à partir du 01 septembre 2024

SALLE DES FETES	Tarif
Commune sans chauffage (week-end)	250,00 €
Commune avec chauffage (week-end)	320,00 €
Commune sans chauffage (journée en semaine)	80,00 €
Commune avec chauffage (journée en semaine)	110,00 €
Commune (Vin d'honneur)	Gratuit
Association communale	4 gratuits/an 50% du tarif commune pour les suivantes
Hors commune sans chauffage (week-end)	500,00 €
Hors commune avec chauffage (week-end)	600,00 €
Hors commune sans chauffage (journée en semaine)	280,00 €
Hors commune avec chauffage (journée en semaine)	320,00 €
Hors commune : vin d'honneur sans chauffage	160,00 €
Hors commune : vin d'honneur avec chauffage	200,00 €
Hors commune : thé dansant sans chauffage	400,00 €
Hors commune : thé dansant avec chauffage	460,00 €
Hors commune : spectacle, théâtre,	320,00 €
CAUTION	1 000,00 €
CAUTION POUR LE NON-RESPECT DES CONSIGNES	100,00 €

SALLE DES AINES (avec et sans chauffage / climatisation)	Tarif
Commune	150,00 €
Hors commune	220,00 €
Hors commune vin d'honneur	110,00 €
Commune entreprise	100,00 €
Hors commune entreprise	120,00 €
Forfait ménage pour entreprise	50,00 €
CAUTION	800,00 €
CAUTION POUR LE NON-RESPECT DES CONSIGNES	100,00 €

- CHARGE le Maire d'accomplir toutes les formalités.

Finances locales : tarifs restaurant scolaire et garderie périscolaire

Après discussion, le Conseil Municipal, à 10 voix pour, 1 contre (madame Gisèle BELLET)

- FIXE, à partir du 01 septembre 2024, à 3.10€ le tarif du repas enfant de la cantine scolaire,
- FIXE, à partir du 01 septembre 2024, à 4.60€ le tarif du repas adulte de la cantine scolaire,
- CHARGE monsieur le Maire d'informer les parents,
- CHARGE le Maire d'accomplir toutes les formalités.

Après discussion, le Conseil Municipal, à 10 voix pour, 1 contre (madame Gisèle BELLET)

- FIXE, à partir du 01 septembre 2024, le tarif de l'heure de garderie à 1.70€,
- CHARGE monsieur le Maire d'informer les parents,
- CHARGE le Maire d'accomplir toutes les formalités.

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 18 JUILLET 2024

Commande publique : acquisition logiciel cimetière

Ayant entendu l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'ACCEPTER le bon de commande de la société GESCIME d'un montant de 4 446.00€ HT soit 5 335.20€ TTC pour l'acquisition et installation d'une licence logicielle, l'intégration de la cartographie existante ainsi que la formation fonctionnelle,
- D'ACCEPTER le contrat de service GESCIME pour un montant de 475.00€ HT soit 570.00€ TTC à partir de la deuxième année,
- D'ACCEPTER le bon de commande de la société GESCIME d'un montant de 960.00€ HT soit 1 152€ TTC pour la création de notre règlement cimetière
- AUTORISE monsieur le Maire à signer les bons de commandes,

- CHARGE monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités.

Commande publique : acquisition de grilles d'exposition

Ayant entendu l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'ACCEPTER le devis de Manutan d'un montant de 721.53€ HT soit 865.84€ TTC pour l'acquisition de 9 grilles autoporteuses
- AUTORISE monsieur le Maire à signer le devis,
- CHARGE monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités.

Commande publique : école : étude des devis de travaux de peinture

Ayant entendu l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'ACCEPTER le devis de A.R.B. PEINTURE d'un montant de 912.00€ HT soit 1 094.40€ TTC pour la mise en peinture des fenêtres de l'école
- AUTORISE monsieur le Maire à signer le devis,
- CHARGE monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités.

Commande publique : mairie : étude des devis de travaux de peinture

Ayant entendu l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'ACCEPTER le devis de RAVAUD David d'un montant 2 000.00€ HT soit 2 400.00€ TTC pour la préparation et l'application de deux couches de peinture sur les ouvertures bois de la mairie,
- AUTORISE monsieur le Maire à signer le devis,
- CHARGE monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités.

Urbanisme : PLU : modification simplifiée

Ayant entendu l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- DE CREER une commission urbanisme qui sera composée de : Philippe GACHET, Bruno ROY, Gisèle BELLET, Valérie ROULIN, Jean-François DESERSON et Patricia PAUL,
- DE LANCER une procédure de modification simplifiée du PLU,
- D'AUTORISER monsieur le Maire à demander plusieurs devis à des bureaux d'études pour la modification simplifiée du PLU,
- CHARGE monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités.

Finances locales : décision modificative : cour de l'école

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE la décision modificative suivante :
Section d'investissement – Dépenses
 Article 21318 (autres bâtiments publics) op16 (salle des aînés) : - 4 100.00€
 Article 21312 (bâtiments scolaires) op. 172 (aménagement cour école) : 4 100.00€
- CHARGE monsieur le Maire d'exécuter cette décision.

Commande publique : Eclairage public : passage en LED

Ayant entendu l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'ACCEPTER le devis du SDEER d'un montant de 22 210.36€,
- la participation du SDEER à hauteur de 50% soit 11 105.18€,
- la participation de la commune à hauteur de 11 105.18€,
- D'ECHELONNER le remboursement en 5 annuités,
- cette dépense sera inscrite au budget,
- DE CHARGER monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités,



Les supérettes Api et Pickup s'associent pour dynamiser les villages avec un nouveau service de retrait et dépôt de colis en consigne

La start-up Api et Pickup, filiale du groupe La Poste, annoncent un partenariat pour pallier le manque de commerces de proximité en zones rurales.

D'ici la fin de l'année, une trentaine de consignes Pickup seront ainsi adossées aux supérettes en libre-service Api, pour renforcer l'accessibilité des services de retrait et dépôt de colis au sein des villages.

Un partenariat au service de la ruralité, en faveur de la proximité et du développement socio-économique des territoires.

Concrètement, comment ça marche ?

1. Le client commande un article en ligne, sur le site internet de l'un des 90 000 e-commerçants proposant les points de proximité Pickup, livrés par les transporteurs Chronopost et Colissimo
2. Au moment de choisir son mode de livraison, il sélectionne la livraison en relais ou en consigne
3. Si une consigne Pickup est disponible à proximité, il suffit au client de sélectionner cette consigne comme point de livraison
4. Il reçoit ensuite par e-mail et/ou sms ses identifiants personnels (2 codes à 4 chiffres), et son QR code. Il dispose ensuite de 5 jours pour retirer son colis
5. Une fois rendu à l'adresse où se trouve sa consigne, soit le client scanne un QR code d'authentification, soit il saisit les identifiants fournis sur l'écran de la consigne pour récupérer son colis.



RAPPEL

- *Comment déposer une demande d'autorisation d'urbanisme ?*

Cette demande se fait par le biais d'un formulaire accompagné des plans, schémas, notice, photos et documents graphiques qui permettent de justifier de la qualité de l'architecture et de l'intégration du projet dans les paysages. Les formulaires sont disponibles dans les mairies ou en téléchargement ci-dessous.

Le dossier complet est à déposer à la Mairie où est situé le projet. Le dossier sera ensuite transmis au service Urbanisme de la Communauté de Communes.

- *Comment est-elle délivrée ?*

C'est le Maire qui la délivre, sur proposition du service Urbanisme de la Communauté de Communes, dans des délais garantis mais variables en fonction du type de dossier.

- *Le guichet numérique*

Depuis le 01/01/2022 vous pourrez déposer votre dossier d'urbanisme en ligne via le guichet numérique accessible au lien suivant : <https://cc-coeur-de-saintonge.geosphere.fr/guichet-unique>

Cette procédure concerne les demandes de permis de construire, déclarations préalable, certificats d'urbanisme et permis d'aménager, à l'exception des cas particuliers listés ci-dessous.

- *Téléchargez les conditions générales d'utilisation du guichet unique*

N.B. : les demandes listées ci-dessous ne sont pas concernées par la possibilité de dépôt numérique, en application des articles L.112-10 du code des relations entre le public et l'administration et du décret n°2016-1491 du 04/11/20216 :

- Autorisation de construire, modifier ou aménager un établissement recevant du public (accessibilité et sécurité incendie) en application du code de la construction et de l'habitation.
- Demande de permis de construire avec dossier spécifique permettant de vérifier la conformité des établissements recevant du public aux règles d'accessibilité et de sécurité contre l'incendie et la panique.
- Autorisation de dérogation aux règles d'accessibilité des établissements recevant du public.
- Demande de dérogation aux règles d'accessibilité applicables aux bâtiments d'habitation collectifs lorsqu'ils font l'objet de travaux et aux bâtiments existants où sont créés des logements par changement de destination.
- Demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée couplée à une demande d'autorisation de construire, modifier ou aménager un établissement recevant du public en application du code de la construction et de l'habitation.
- Autorisation de travaux sur un immeuble de grande hauteur (accessibilité et sécurité)

Un problème de connexion ? Vous pouvez contacter le service urbanisme de la CDC Cœur de Saintonge au 05 46 95 47 95 de 13h30 à 16h30 durant les jours d'ouverture au public ou par mail : urbanisme@coeurdesaintonge.fr

Travaux : Réalisations – Acquisitions - Projets

Réalisations

Descente de l'ancienne cloche « CONSTANCE-MARIE »

Et

Installation de notre nouvelle cloche « GEMMA DE SAINGONGE » le 28 mai 2024



Restaurant scolaire

Réalisation d'une nouvelle chape avec chauffage au sol, pose d'un carrelage antidérapant dans la partie cuisine et remplacement du lino, (sol vinyle) dans la salle du réfectoire



PITCH'ONE

En cours de réalisation : pose d'un grillage et réalisation d'une rampe d'accès pour handicapé



Acquisitions

MISE EN PLACE DE STORES DANS LA SALLE DES AINES



TOITURE SACRISTIE

VOILETS DE LA MAIRIE



DORTOIR ECOLE Nouvelles couvertures et nouveaux lits



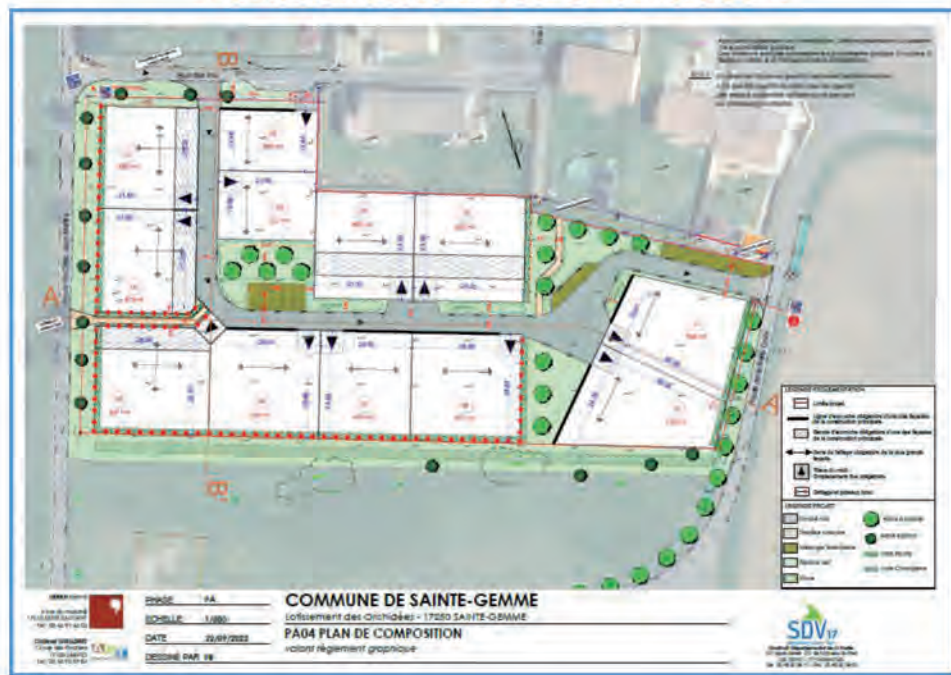
Projets

- Changement de la porte du cimetière
- Modification du PLU
- Agrandissement du local technique
- Passage en led pour l'éclairage public
- Changement des ouvertures de 2 classes (côté rue de la Croix des Forges)
- Acquisition de 3 abris bus (Le bourg, Proufaire et Chez Barras, sous couverts des autorisations)

Remplacement du broyeur d'accotement (1.60 m)



Lotissement « Les Orchidées »



Notre projet de lotissement avance tout doucement. Comme annoncé précédemment, il nous faut réaliser des fouilles, c'est-à-dire un décapage total des 8401 m² de la surface du lotissement pour poursuivre notre projet.

Monsieur Bastien GISSINGER, ingénieur d'étude en charge de la Charente Maritime au Service régional de l'archéologie à la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles de la Nouvelle Aquitaine) a donc rédigé un cahier des charges très très précis des opérations et prestations à prévoir. Une seule entreprise a répondu à l'appel d'offres pour ces fouilles, l'INRAP, une entreprise publique donc aucune entreprise privée. Nous n'avons donc reçu qu'un seul devis pour un montant d'environ 314 105 € HT et plus éventuellement 14 652 € HT si des tranches optionnelles sont activées. Nous pouvons prétendre à un maximum de 50 % d'aides, si notre projet était de construire des logements sociaux, nous pourrions bénéficier d'une prise en charge totale.

Pour mémoire, 12 maisons individuelles étaient programmées pour une surface hors voirie d'environ 5 900 m², dans l'hypothèse de 50 % d'aides, le surcoût engendré par ces fouilles, serait donc d'environ 28 €/m². Nous devons également rester compétitifs par rapport aux communes voisines. Nous avons donc contacté Monsieur GISSINGER afin d'étudier une éventuelle simplification de ce cahier des charges très exigeant, notre demande a été rejetée. Nous avons également reçu Monsieur Vincent LHOMME directeur adjoint de l'INRAP. Les frais de personnel spécialisé en archéologie représentent par exemple environ 72 % du montant annoncé, certains tarifs (location de matériel par exemple) nous paraissent vraiment excessifs, des forfaits sont appliqués, rien n'est négociable. Pour une entreprise publique, nous pouvions espérer beaucoup mieux. Nous poursuivons nos démarches pour tenter de trouver une solution puisque la DRAC et l'INRAP sont sans concession.



RETOUR EN IMAGES



Cérémonie du 8 mai

Comme chaque année, la Commémoration du 08 mai a été célébrée en présence des représentants des anciens combattants, de nombreux pompiers, conseillers municipaux et habitants.

Cette cérémonie a été suivie du traditionnel vin d'honneur servi à la salle des fêtes



Baptême de notre nouvelle cloche « Gemma de Saintonge » 28 MAI



Installation de notre nouvelle cloche « Gemma de Saintonge »



Inauguration du « Pitch'one » 28 MAI



Inauguration « Api ma superette » 28 MAI



Ste Gemme en Fête

3 AOUT : 300 repas ont été servis



Exposition sur les « 40 ans de la Gazette »





COUR DU LOGIS DE MONTBRUNEAU



CONCERT SUR LA PLACE DE L'ÉGLISE



VESTIGES DE LA SALLE CAPITULAIRE

Un **prieuré** est un monastère placé sous l'autorité d'un p (premier)

La **prieurale** est l'église d'un p

L'**abbatiale** est l'église d'une a



SAINTE-GEMME

VISITE DU SOIR

Mardi 6 août 2024, la Communauté de Communes Cœur de Saintonge a organisé la dernière *Visite du soir* de la saison, mettant en valeur le patrimoine historique de Sainte-Gemme. Cet événement a attiré environ 160 participants, qui ont pu découvrir des sites historiques remarquables sur le territoire de la commune.

Guidée par Frédéric Chasseboeuf, la visite a commencé par la découverte des logis de Montbruneau et de Pouzaur, deux exemples des anciennes résidences de petits nobles propriétaires terriens autrefois répandus sur le territoire de Sainte-Gemme. Ces logis, ainsi que d'autres comme l'Aubaupinaie, le Treuil Bonin, et la Gautrie au nord, ou la Fromigère, Cadeuil, au sud de la commune, illustrent la richesse architecturale locale. Bien que les sources historiques soient rares, les caractéristiques architecturales et les styles de construction indiquent que ces édifices remontent au XV^e et XVI^e siècles, avec des modernisations aux XVII^e et XVIII^e siècles.

Le monastère de Sainte-Gemme a occupé une place centrale dans cette visite. Autrefois, trois établissements monastiques se trouvaient sur le territoire actuel de la commune : les petits prieurés de Magné et de Saint-Thomas de Montélin, ainsi que le prieuré de Sainte-Gemme, ces deux derniers dépendant de l'abbaye de la Chaise-Dieu, implantée en Saintonge depuis la fin du XI^e siècle.

Au sein de l'église prieurale, les visiteurs ont pu explorer l'histoire des bâtiments romans tout en admirant la décoration sculptée. Un film d'animation en 3D intitulé *Prieuré SAINTE-GEMME, évolution et essai de restitution* a été projeté, offrant une reconstitution virtuelle du monastère tel qu'il était au Moyen Âge. Cette projection a permis de découvrir l'ampleur du site, révélant des espaces tels que l'église, la crypte-ossuaire, le cloître, le réfectoire des moines, la salle capitulaire, comme le vaste enclos monastique les entourant.

La visite s'est conclue par une découverte nocturne du prieuré de Sainte-Gemme. Sous les éclairages et avec les explications de Nathalie Soline-Audier, les participants ont pu se plonger dans le fonctionnement et la sculpture des bâtiments des moines.

La soirée s'est achevée autour d'un verre, dans une ambiance chaleureuse animée par du jazz aux accents de la Nouvelle-Orléans, interprété par :

Only New Jazz-Band.

A. Gh. Vlad

GEMMELEPRIEURÉ

3 rue du Prieuré 17250 S^{te}-Gemme

prieure.stegemme17@gmail.com

prieurestegemme17.jimdofree.com

subordonné à une abbaye,
prieur (du latin *primus*,

n prieuré
e abbaye

DANS LE CLOÎTRE



COMITE DES FETES



Les membres du comité des fêtes remercient toutes les personnes qui ont participé à nos manifestations. Voici quelques photos et nous vous donnons rendez-vous le samedi 23



Novembre pour la soirée TELETHON années 80/90.



“Toujours plus loin, toujours plus haut ; toujours plus fort, c’est fort STE Gemme “

Contact : 06.10.34.93.01 / 05.46.95.06.78

facebook : comité des fêtes 17250 Ste Gemme

Président Bruno ROY



APE GEMME LES DRÔLES

L'Association des Parents d'Élèves (APE) de notre commune a connu une belle année 2023. Grâce aux actions réalisées et à l'accueil que chacun nous a réservé, nous avons pu récolter des fonds pour soutenir les projets pédagogiques et enrichir l'expérience scolaire des élèves.



Pour terminer 2024 en Beauté

Cette nouvelle année scolaire s'annonce tout aussi prometteuse, avec plusieurs événements déjà programmés :

- Le 5 octobre : Concours de pétanque
- Le 16 novembre : Soirée théâtre pour soutenir la troupe du Théâtre Clin d'œil avec leur nouvelle pièce « A part ça tout va mal »
- Le 8 décembre : Marché artisanal de Noël et bourse aux jouets



Autres événements à venir

Un deuxième concours de pétanque sera organisé au printemps prochain.

Nous vous proposerons aussi une soirée cinéma et d'autres événements qui sont en préparation pour continuer à dynamiser la vie scolaire et à offrir des moments précieux pour petits et grands.



Animations à destination des élèves

Comme chaque année, un goûter sera offert aux enfants à chaque fin de période : Halloween, Noël, Mardi gras, Pâques.

Et bien sûr, nous organiserons une super kermesse pour célébrer en beauté la fin de l'année.

Des ventes solidaires ouvertes à tous

Tous les habitants de la commune peuvent participer et contribuer à ces initiatives, notamment par le biais de nos ventes solidaires.

Nous organisons deux fois par an des ventes de madeleines Bijou et de chocolats, et nous proposons également une vente de sapins de Noël.

Si vous souhaitez plus de renseignements, connaître les dates de ces ventes, recevoir les brochures ou même directement passer commande, il vous suffit de nous contacter au 06 14 71 76 11.

Nous comptons sur vous pour nous aider à soutenir les projets éducatifs et pédagogiques de notre école.



Effectifs pour la rentrée scolaire 2024/2025

Classe	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Elèves
Nombre	14	6	10	14	13	14	11	8	90

Rentrée scolaire à l'école de Sainte Gemme :

La rentrée scolaire a eu lieu le lundi 2 septembre à 8h30. L'école, ayant perdu une classe cette année, accueille 90 élèves sur 4 classes.

Les PS et leurs parents ont été accueillis le jeudi 29 août par l'enseignante de 10h00 à 12h00 pour découvrir la classe, le dortoir et visiter les différents lieux de l'école.

L'équipe enseignante se compose de Mme Branger pour les PS-MS, Madame Tailhardat pour les GS-CE1, Mme Dumas pour les CP-CM2 et M. Grandener pour les CE2-CM1.

La directrice de l'école de Sainte Gemme est déchargée le lundi et sa classe est prise en charge par Mme Avril.

Dans les classes maternelles, les enseignantes sont aidées par Sophie et Christelle.

Nous souhaitons une bonne année scolaire à tous les enfants de l'école de Sainte Gemme.

L'équipe enseignante

CALENDRIER SCOLAIRE 2024-2025

	ZONE A	ZONE B	ZONE C
	Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Strasbourg	Cherbourg, Montpellier, Poitiers, Toulouse, Versailles
Prérentrée des enseignants	Vendredi 30 août 2024		
Rentrée scolaire des élèves	Reprise des cours : lundi 2 septembre 2024		
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : samedi 19 octobre 2024 Reprise des cours : lundi 4 novembre 2024		
Vacances de Noël	Fin des cours : samedi 21 décembre 2024 Reprise des cours : lundi 6 janvier 2025		
Vacances d'hiver	Fin des cours : samedi 22 février 2025 Reprise des cours : lundi 10 mars 2025	Fin des cours : samedi 8 février 2025 Reprise des cours : lundi 24 février 2025	Fin des cours : samedi 15 février 2025 Reprise des cours : lundi 3 mars 2025
Vacances de printemps	Fin des cours : samedi 19 avril 2025 Reprise des cours : lundi 5 mai 2025	Fin des cours : samedi 5 avril 2025 Reprise des cours : mardi 22 avril 2025	Fin des cours : samedi 12 avril 2025 Reprise des cours : lundi 28 avril 2025
Vacances d'été	Fin des cours : samedi 5 juillet 2025		

ÉVARISTE CENTENAIRE

Au coumenç'ment d'l'année 1965, la coumune de St Touque les palisses est bin triste ; le doyen d'au canton a t'été empougné peur la mourine ; thieu l'houme (Évariste de son nom) éty qn'eussut de tout l'canton. Y comptait exactement un siècl' et sept jhours ! et toute sa tête ! (o n'en a pas tout pyien qui v'nant jhusqu'à thiel âghe ! décit l'bedeau le jhour de l'enteur'ment)

Il a travaillé toute sa vie dans sa benasse, ine quarantaine de jhônnaux, la moitié en veugne, douze où theinze vaches, deux ch'vaux peur m'ner coume o faut la veugne et les champs avec des palisses autour. L'ouvraghe manquait pas !

Au r'tour de son sarvice militaire (trois ans à thielle époque !) y s'accoubye avec la jholie Albertine de la coumune d'à coûté ; Piss'fret les cossons. Les accordailles se passant sans trop d'mînfiance dans les deux familles. Les benasses étiant (à deux jhônnaux près !) ressembyantes'. Mais quand même, les deux futures commères avant m'ner, chaqu'ine de zeu bord, et dans la plus grande discrétion !!? zeux z'enquêtes de « moralité » en s'adeurssant à d'mi mots aux maires et aux curés respectifs et en insistant beun qu'o lé pas utile de zou beurlander peurtout !

Le mariage a lieu à la mairie et à l'églhyse de Piss'fret les cossons, la noce sous le balet d'la ferme qu'a vu naît' et grandir Albertine. O l'a fallu déranger les souris, les mulots les areugnes de thieu balet peur tend' des draps peurtout !

Le ménage s'installe à St Touque les palisses, Albertine éty un p'tit ghinée mais le biâ père a fait tout c'qu'o fallait peur que thielle installation sèye boune.

En trois ans d'temps, trois quenailles , deux drôles et ine drôlesse.

Aussitoût le peurmier breit dau jhau, Évariste est d'bout ; ine moque de lait avec dau pain qu'Albertine fazait si bon. Mais avant thieu, un p'tit coup d'eau d'vie veille (et que d'la boune vu qu'o lé ly qui distillait son vin, pas question d'faire v'ni le bouilleur !) o l'ety d'mînme tous les matins.

Les années passant, l'aîné des drôles reste à la ferme, le deuxième veut travailler aux ch'mins d'fer (y disait teurjhou qu'la terre est bin trop basse peur li !) et la drôlesse est d'venue maîtresse d'école. Hélas, la maladie emporte Albertine bin trop tôt.

Quand Évariste arrive à 75 ans, le drôle continue la benasse. Y décit à son père qu'en veil'z'issant o faudrait p'tèt arrêter thielle habitude d'au matin ! Pas question qu'y répounit ; o m'consarve ! et tous les matins, au tue var, Évariste prend sa thieullerée de sa si boune goutte ; jh'ai m'né les bounes chauffes dépeu mé d'cinquante ans ! O s'ra coume thieu jhusqu'à c'que jh'arrivisse à cent ans !

Et o l'est c'qui s'est passé.

Cope âchets

**Il s'éteint le 24/01/1965 à 100 ans et 7 jours ; le même jour que Winston Churchill ; son modèle disait-il.*



5 remèdes de grand-mère pour les maux de tête et la fatigue, pour se soigner naturellement

- **Compresse chaude sur le front** : appliquez une compresse chaude sur le front pour soulager les maux de tête.
- **Compresse froide sur le front** : utilisez une compresse froide pour soulager les maux de tête, surtout en cas de fièvre.
- **Thé à la menthe** : buvez du thé à la menthe pour apaiser les maux de tête et procurer une sensation de fraîcheur.
- **Infusion de camomille** : consommez une infusion de camomille pour apaiser les nerfs et favoriser le sommeil.
- **Thé au gingembre** : préparez du thé au gingembre pour ses propriétés anti-inflammatoires qui peuvent soulager les maux de tête.

10 remèdes naturels pour passer un hiver tranquille

La gelée royale

Bien connue pour stimuler le système immunitaire, la gelée royale va être plutôt préventive des maladies, que curative, bien qu'elle soit utile pour lutter contre la fatigue physique et intellectuelle (efficace pour les étudiants en période d'examen).

Le thym

Idéal en inhalation contre les affections respiratoires, les sinusites, etc. On peut aussi purifier l'air ambiant de la maison, en faisant bouillir de l'eau additionnée de thym, et en laissant la vapeur se diffuser.

La carotte

En plus de contenir de la vitamine C, excellente contre la fatigue, le jus de carotte, booste le système immunitaire.

Le cumin

Les épices ont souvent un pouvoir curatif et/ou préventif. C'est le cas du cumin, (comme la badiane, appelée aussi anis étoilé), qui va soulager les ballonnements et les problèmes digestifs, si on le prend en infusion.

La sauge

Pour tous les petits soucis buccaux, comme les aphtes, les gingivites, mais aussi contre les irritations et les petits maux de gorge.

Le navet

En faisant macérer un navet BIO dans du sucre de canne, toute une nuit, on obtiendra un sirop naturel, très efficace contre la toux.

Le bicarbonate de sodium alimentaire

Voilà un produit qui rend bien des services dans la cuisine, pour le ménage, contre les mauvaises odeurs sur les tissus, tapis, etc.

Mais il est aussi un précieux allié, en le faisant dissoudre dans un verre d'eau, contre la mauvaise digestion, les remontées acides, ou l'état grippal.

La cannelle

Encore une épice comportant des talents médicaux : la cannelle en poudre, mélangée à du miel et à du jus de citron BIO, va combattre le rhume, et stimuler le système immunitaire, afin d'affronter le froid de l'hiver sereinement.

Le radis noir

Vous avez une toux sèche et irritative qui vous empêche de dormir ? Fabriquez vous-même un sirop naturel. Des tranches de radis noir BIO, macérées dans du sucre de canne, et en 24 heures, vous obtiendrez un sirop très efficace.

L'argile verte BIO

Avec l'argile verte BIO, vous pouvez combattre efficacement la diarrhée (sans autre symptôme comme la fièvre, par exemple), en la mélangeant dans un verre d'eau, et en buvant l'eau troublée par l'argile, déposée au fond du verre.

Sainte-Gemme : l'équipe de la Ferme de Magné au départ de l'Ultra-trail d'Oléron



La Ferme de Magné compte des adeptes de la course à pied. Par Patricia Mathieu - Publié le 02/04/2024.

La course à pied se pratique par tous les temps et, en 2024, l'entraînement, c'est plutôt sous la pluie... Pour la première édition de l'Ultra-trail de l'île d'Oléron, le 6 avril, des membres de l'Association des parents et amis gestionnaires d'établissements sociaux et médico-sociaux (APAGESMS) représenteront la Ferme de Magné de Sainte-Gemme. Quatre coureurs salariés résidents s'aligneront sur la distance de 100 km, chacun courant 25 km en relais.

Bel engouement

Coachée par le service sport de l'établissement, l'équipe participe depuis plusieurs années – avec d'excellents résultats – au Marathon de La Rochelle. Les quatre sportifs seront assurément motivés pour le départ de course, prévu à 5 h 30 du matin : leur dynamisme n'a d'égal que l'engouement que toute l'équipe met pour qu'ils puissent à nouveau porter haut les couleurs de l'association. Le départ aura lieu à la citadelle de Château-d'Oléron et le tour de l'île se fera entre vignoble, phare, marais, sable... Nul doute que les quatre coureurs seront dans leur meilleure forme.

SAINTE-GEMME

De la vulnérabilité, ils ont fait une force pour briller à l'ultra-trail de l'île d'Oléron

Ils se seront entraînés trois ou quatre fois par semaine, à raison d'1 h 30 à 2 heures par séance, en prévision de leur participation à l'ultra-trail de l'île d'Oléron du 6 avril : 100 km en quatre relais de 25 km. Ils, ce sont les salariés et résidents de l'Apagesms (Association des parents et amis gestionnaires d'établissements sociaux et médico-sociaux). Annabelle Giraud, salariée, pour le premier relais, William Delerce, directeur d'hébergement, pour le deuxième, Fabien Monnet, éducateur spécialisé, en troisième position et Sylvain Dubois, résident, qui aura conclu en apothéose cet effort collectif : il a couru en 5'29 de moyenne ses 25 km, portant à la 76^e place les quatre relayeurs en 9 h 51 min. Superbe performance, sachant que 1 800 sportifs participaient à cet ultra-trail.

« Faire équipe »

Annabelle apporte un éclairage fort : « Le handicap est généralement associé à la vulnérabilité, nous avons voulu en faire une force pour aller à la performance. Dans les épreuves standards, on valorise la capacité à faire. La participation du collectif à l'ultra-trail a fait passer l'extraordinaire vers l'ordinaire. » Sylvain est un résident, sportif assidu, volontaire, une force



Salariés et résidents de l'Apagesms se sont lancés sur l'ultra-trail. P.M.

de la nature qui court sur des trails toute l'année : « J'aime courir avec les moniteurs, parce que c'est difficile tout seul, je ne peux pas y aller tout seul. »

William Delerce ajoute : « Avec les plans d'entraînements concoctés par notre service sport, nous voulons faire ensemble, « équipe », lors d'événements atypiques, parce que localement, nos actions parlent à tout le monde. Mais dans le travail et hors travail, notre métier a du sens également en dehors des

35 heures. Ces épreuves sportives rythment l'année, ça structure et symbolise autour de l'événement, renforce le collectif et l'esprit de l'association. »

Plus vite, plus haut, plus fort, donner le meilleur, progresser, se dépasser. La devise olympique s'applique ici parfaitement car c'est Solène Hervé, 25 ans, résidente à la Ferme de Magné, qui a été choisie pour porter la flamme olympique le 24 mai prochain à Angoulême.

Patricia Mathieu

Sainte-Gemme : Solène, nageuse multi médaillée, portera la flamme olympique

Solène Hervé, sportive de haut niveau est heureuse d'avoir été choisie pour porter la flamme à Angoulême.

Par Patricia Mathieu - Publié le 08/04/2024

En compétitions de natation, crawl, dos et papillon, Solène Hervé, 25 ans, a reçu 21 médailles nationales. Depuis 2017, la nageuse, sportive de haut niveau, résidente à la Ferme de Magné, concourt dans le cadre du pôle France para-natation adaptée, c'est-à-dire qu'elle bénéficie du centre d'entraînement par alternance et évolue entre le Creps de Vichy, celui de Poitiers, et l'Apagesms (Ferme de Magné).

Son professeur de sport, Jean-Sébastien Frugier, est très élogieux dès lors qu'il s'agit du sérieux et du palmarès de Solène : « C'est la plus méritante de nos sportifs. En 2019, elle participait au championnat Global Games à Brisbane en Australie. Solène s'entraîne toujours trois fois par semaine en natation, plus le week-end, et désirent varier ses activités, elle veut affronter le triathlon de Royan et le swimming run de Bort-les-Orgues. »

Choisie pour porter la flamme olympique, Solène, fière de représenter l'Apagesms confie : « j'avais rêvé de participer aux jeux, mais porter la flamme le 24 mai à Angoulême, c'est une chance qui me laissera des souvenirs inoubliables ».



SAINTE-GEMME

« Constance-Marie » a sonné une ultime fois

Un événement pas anodin était organisé le 17 mai à Sainte-Gemme. Pour y assister : une centaine de personnes, sept maires dont Philippe Gachet, des représentants des communes de la communauté de communes Cœur de Saintonge ainsi que les conseillers départementaux Brigitte Seguin et Alexandre Schneider.

Il s'agissait du baptême d'une nouvelle cloche, « Gemma de Saintonge » qui a réuni les participants dans l'église où officiait le père Valens. Philippe Gachet a expliqué que « l'ancienne cloche de 590 kg coulée en 1870, « Constance-Marie », était attaquée par la corrosion et des morceaux commençaient à se détacher. « Gemma de Saintonge » est en airain, et pèse 460 kg. Elle devrait offrir une qualité sonore exceptionnelle. Son coût s'élève à 26 000 euros, et je remercie les donateurs qui ont participé à hauteur de 3 100 euros pour la réaliser ».

La dépose de « Constance-Marie » se fera le 28 mai en matinée, elle sera exposée devant l'église l'après-midi avec « Gemma de Saintonge » qui sera mise en place le 29 à 9 heures. Les noms de la marraine Monique Delafosse, du parrain Jean-Pierre Robert ainsi que du maire sont gravés dans l'airain tout comme la date de fabrication, « 15 mars 2024 à Strasbourg ».

Une dernière sonnerie de « Constance-Marie » a donc achevé la cérémonie du 17 mai. Pour éviter sa chute accidentelle, la population a été éloignée de l'église !

Patricia Mathieu



Le père Valens en train de bénir la cloche « Gemma de Sainte-Gemme ».

PATRICIA MATHIEU

DEUX AUTRES ÉVÉNEMENTS CE 17 MAI

Le deuxième événement était l'inauguration, à côté de la mairie, d'un Pitch'One, un espace multisport et multiterrains. Tout à la fois sport-loisirs et sport-santé, le Pitch'One est destiné à un public « de 7 à 77 ans », des équipements urbains en accès libre. « C'est le premier Pitch'One du département, le Conseil départemental a contribué à son installation à hauteur de 8146 euros, la DETR à 10273 euros, pour un coût total de 51 359 euros », a détaillé le maire. Puis, pour clore cette journée, est venu le temps de l'inauguration du magasin API, reporté à deux reprises pour cause de pluie intense, le ruban tricolore a enfin pu être coupé.

SAINTE-GEMME

L'entreprise Les Voiles de Léon élue Étoile du département

Faire rêver les petits et les grands, c'est le credo de Morgane Dechevre et Jérémie Averty. Leurs passions complémentaires les conduisent à évoluer dans la connaissance des outils numériques qui contribuent au succès de leur entreprise artisanale à Sainte-Gemme, Les Voiles de Léon. Celle-ci est spécialisée dans les illustrations pour enfants, dont des affiches personnalisées de naissance.

Morgane Dechevre est une passionnée d'art. Ce 23 mai, elle finalise des dessins numériques pour de nouvelles collections qui seront ajoutées à leur site Internet (1). Elle se destinait à être professeure des écoles après avoir suivi une licence d'arts plastiques. Une période de questionnement plus tard, grâce au soutien de son conjoint Jérémie Averty, Morgane Dechevre est revenue au dessin. Lui était fondu de photo et technicien sur les plateaux de cinéma ou pour les événements sportifs à la télévision. C'est le succès de Voiles de Léon qui l'a conduit naturellement à rejoindre l'entreprise artisanale.

Une tablette graphique

Période faste pour le jeune couple qui vient de terminer lauréat du concours Les Étoiles du commerce et de l'artisanat, organisé par la Caisse d'épargne Aquitaine-Poitou-Charentes.

« Trente et un artisans et commerçants du département présentèrent leur dossier d'activité ac-



Morgane Dechevre, finalisant une illustration à l'aquarelle, avec Jérémie Averty et le chèque de 3000 euros reçu le 14 mai. P.M.

compagné de vidéos, l'objectif étant de mobiliser nos clients à voter, en explorant de nouveaux moyens de communication comme la newsletter ou les réseaux sociaux. En somme, sortir de notre zone de confort et du simple site Internet. Le concours a commencé le 6 mars et nous avons eu le résultat fin mars. Le 1^{er} prix de 3 000 euros qui nous a été remis le 14 mai à Pont-l'Abbé-d'Arnoult nous a faci-

lité l'achat d'un iPad que nous utilisons comme une tablette graphique, ce qui permet à Morgane de se renouveler, créer de nouvelles collections pour notre site e-commerce. Nous remercions les organisateurs du concours et tous les fidèles clients qui ont voté pour notre projet », explique Jérémie Averty.

Patricia Mathieu

(1) www.lesvoilesdeleon.com.

SAINTE-GEMME

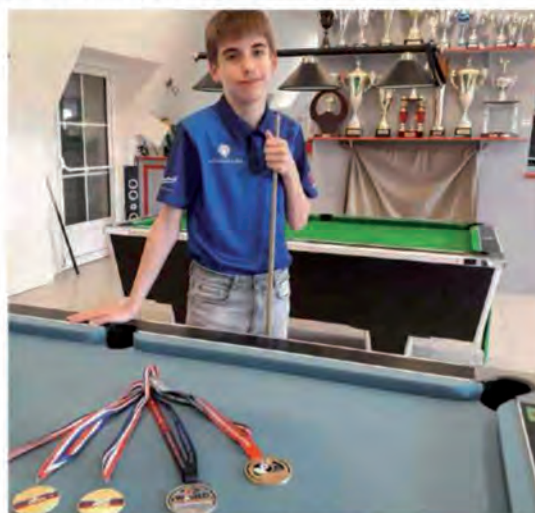
Arthur Crespin, 14 ans, à l'assaut du championnat du monde de billard

La grande salle de restaurant de Sainte-Gemme fait la part belle à trois billards, la passion de toute la famille Crespin. Le benjamin Arthur, 14 ans, agrément le mur de ses impressionnantes coupes et médailles qui font la fierté familiale ainsi que de l'association Yago-Blackball créée pour aider aux dépenses des jeunes sportifs participant au sport de billard à haut niveau.

Arthur a toujours vu des billards à la maison, commencé les compétitions à 7/8 ans, champion Espoir -16 ans en Afebas (Association française des exploitants de billard anglais qui œuvre pour atteindre une dimension nationale). Le billard est représenté principalement par des compétitions organisées par la Fédération française de billard et l'Afebas. Espoir dans sa catégorie, à 10/11 ans, Arthur est dirigé sur la FFB, champion de France en 2022 en -15 ans, se fait connaître et repérer, découvre l'équipe de France avec laquelle il devient vice-champion du monde.

En 2023, il intègre l'équipe de La Rochelle et se présente en individuel, où il est champion de France en individuel et en équipe, 3^e aux championnats d'Europe par équipe -15 ans.

Parallèlement, Arthur est collégien en classe de 4^e à Saint-Porchaire, et ce 27 mai, comme d'habitude en rentrant des cours, il révisé « ses gammes », 1^{er} en catégorie U18 au vu



Avec un beau palmarès, des coupes et des médailles, Arthur prépare à nouveau les championnats de France et du monde. PATRICIA MATHIEU

des sept tournois nationaux, il prépare le championnat de France des 28 et 29 juin, puis, au sein de l'équipe de France, les championnats du monde du billard Blackball qui se dérouleront du 11 au 20 octobre en Angleterre.

Pour sa saison 2024, Arthur a rejoint à Noyal-Pontivy une équipe de jeunes performants du groupe France. « J'aime la stratégie, et je

suis plus fort en attaque : placer le jeu, puis fermer la table. En compétition, nous sommes en éliminations directes avec 256 compétiteurs, ce qui fait sept ou huit matches sur une journée. Il faut gérer les temps d'attente et surtout la concentration en soirée, la fatigue. Nous avons un coach, Nicolas Vinger, qui aide à gérer le stress ».

Patricia Mathieu

Sainte-Gemme : les ados au tournoi de basket au Pitch'one de Sainte-Gemme



Des rencontres de basket un samedi matin à 9 h 30, avant la chaleur © Crédit photo : Patricia Mathieu
Par Patricia Mathieu
Publié le 21/07/2024 à 17h16.

La supérette Api, récemment installée à Sainte-Gemme avait organisé un tournoi de basket le 20 juillet dernier sur le Pitch'one, le terrain multisport inauguré en mai dernier par la municipalité.

La rencontre avait lieu à 9 h 30 : dès 9 heures, 8 jeunes étaient prêts à se confronter sous les paniers.

L'ambassadrice API Alexandrine constitua les équipes des ados entre 12 et 16 ans qui purent faire connaissance, et après l'échauffement « Lucky Luck », les matchs commencèrent.

Entre les justes initiés aux rudiments du basket et les joueurs en club, la mesure fut vite prise mais le plaisir de jouer prit rapidement le dessus, fut-ce avec un ballon Taille 7 !

Plusieurs autres initiatives des supérettes sont l'occasion de rencontres dans le monde rural entre jeunes, de jeux pour enfants, d'un café papote le matin en semaine permettant de recréer l'esprit bistrot au cœur des communes, d'ateliers bien manger dans les écoles maternelles, ou facilitant aux résidents d'EHPAD encore autonomes une balade d'adaptation à la supérette voisine : activités accompagnées d'un petit goûter.

SAINTE-GEMME

La fête au village des 80 hameaux

Organisée par la municipalité et les associations locales, la fête à Sainte-Gemme a débuté le 3 août sur la place du Bourg avec un éventail de jeux de société mis à disposition d'une population venue nombreuse dès 14 heures, le temps très agréable motivant chacun à venir profiter de la journée. L'atelier de tir à l'arc a permis aux archers en herbe d'espérer devenir des champions tandis que les

stands des crêpes, de barbe à papa, de maquillage ainsi que la buvette furent rapidement pris d'assaut. La salle des aînés invitait les habitants à l'exposition « 40 ans de la Gazette des Gris ». Les « Gris », surnom donné aux habitants à cause de leurs tenues lors des exercices militaires. L'exposition présentait également les tuiles plates fabriquées dans la commune, au hameau chez Réparon,

entre 1865 et 1871, à l'époque où le département se nommait encore la Charente Inférieure.

Un bourg et 80 hameaux

Les nouveaux Saint-Gemmois ont pu découvrir que leur commune, une des plus étendues du département avec ses 4 091 hectares, se compose du bourg et de 80 hameaux. La richesse de la commune, c'est également son prieuré du XI^e siècle : l'architecte Andreï Vlad offrit aux visiteurs pendant la fête un moment culturel avec un film en 3D sur la fondation et l'évolution du monument, notamment après les guerres de religions, puis un petit film sur le changement de cloche intervenu en mai 2024.

Le comité des fêtes avait fait bien les choses en proposant un concert avec le groupe de musique Les Whistles. L'ambiance chauffée à point attira les convives pour l'apéritif et le repas. Philippe Gachet, le maire, était particulièrement satisfait : « Si 215 personnes étaient inscrites au repas, nous avons dû repousser les limites des places assises pour 300 personnes. C'est une belle réussite. » Les convives étaient là également pour la traditionnelle retraite aux flambeaux avant d'admirer le feu d'artifice et profiter ensuite du bal en plein air.

Patricia Mathieu



Le prieuré et l'installation du groupe de musique Les Whistles qui a divertie le public. P. M.

SAINT-GEMME

« S'il y a plus de 15 maisons, je ne me sens pas bien »

À Sainte-Gemme, petite commune de Charente-Maritime presque aussi étendue que Bordeaux, 1 300 habitants sont répartis sur 4 100 hectares et 83 hameaux. Ici, « on prend le temps de vivre »

Sophie Carbonnel
s.carbonnel@sudouest.fr

P our vivre à Sainte-Gemme, il faut avoir de bonnes jambes. Ou une voiture. Dans cette petite commune située entre Saintes et Marignac, les 1 307 habitants sont répartis dans 83 hameaux sur 4 100 hectares. Ici, on n'a pas peur des distances : 63 kilomètres de routes communales, 53 kilomètres de chemins. Les Saint-Gemmots du nord sont séparés d'environ 11 kilomètres de ceux du sud. Par comparaison, la superficie de Sainte-Gemme fait presque celle de Bordeaux et la moitié de celle de Paris. Une exception française ? Le maire Philippe Gachet a envie de dire « ouf ». Enfant du village, il a investi dans un vélo électrique. « Il faut beaucoup bouger. » Ce retraité de 62 ans aime avaler du bitume. Il était chauffeur mutier. Ça ne s'invente pas.

Nepas avoir peur de se déplacer

Autour de l'église abbatiale du XI^e siècle, de l'école, du terrain de boules et de la mairie, les seuls commerces du bourg sont la boulangerie, l'épicerie Api et le restaurant bar Le Saint-Gemme (la faute est volontaire). « L'essentiel », réagit Nathalie, maraîchère. La ville, elle y va pour le travail, sur les marchés, bien heureuse de rentrer au calme, là où, « il

n'y a pas si longtemps, tout le monde se connaissait ». Paradoxalement, à l'apogée des moyens de communication, on ne se croise plus. « Avant, il y avait les bals, on s'entraidait pour les vendanges et les battages », se souvient Yvette, 80 ans. Dans son hameau, les nouveaux arrivants sont jeunes et « sympas ». Elle se sent chanceuse. Mieux vaut s'entendre. Les plus proches « voisins » sont à des kilomètres, séparés par des champs de maïs interminables.

Les plus proches « voisins » sont à des kilomètres, séparés par des champs de maïs interminables

Dans sa jolie maison, Philippe Gachet est capable de lister, de tête, les 83 hameaux de Sainte-Gemme. « Belle Croix », « Brissonneaux », « Chez Huble », « La Romée », « Le Vieux Four »... Lui, il les appelle les « villages », même si dans certains il n'y a qu'une seule et unique maison, isolée. Des villages dans un village. « Sainte-Gemme, c'est une commune ! », corrige-t-il. Il a grandi dans le hameau du « Pouzaux ». « Adolescent, on faisait tout à vélo. Mais bon, pour vivre ici, mieux vaut avoir le permis. Je me souviens de l'arrivée de la première télé couleur dans une maison du village. J'avais

10 ans, c'était en 1972. Une trentaine d'habitants étaient venus. Mes parents et moi on se trouvait à 1,8 km, mais d'autres sont venus de bien plus loin. On n'avait pas peur de se déplacer. Maintenant, quand je vais dans un endroit où il y a plus de 15 maisons, je ne me sens pas bien », sourit-il.

De son enfance, il a gardé la bougienne. Philippe Gachet n'est pas du genre à rester au bureau. Il enfourche son vélo et fait la route vers ses plus anciens administrés, en particulier un habitant de 92 ans. « Il habite à un carrefour, il voit tout. Il me raconte ce qu'il se passe chez ses voisins. Ça m'évite d'y passer ! » Parfois, en faisant sa tournée, il croise celle de Chantal, la factrice. Elle dure cinq heures, essentiellement à Sainte-Gemme.

120 km pour la factrice

Chantal a récupéré cette tournée il y a sept ans. Elle couvre 78 hameaux de Sainte-Gemme, soit 700 personnes. « Je commence à 9 heures et je termine généralement vers 14 heures. Je fais entre 115 et 120 kilomètres par jour. » Son circuit est bien établi. Pas de GPS pour elle, même quand elle a commencé. « Je m'étais fait une carte bien précise. Il faut se retrouver dans les lieux-dits. » Sainte-Gemme est un labyrinthe. Au hameau de « Boutemaille », on trouve la route de Boutemaille, Le Petit Boutemaille, l'impasse du



À Sainte-Gemme, il y a le bourg et 83 hameaux dispersés sur 41 km². ROMUALD ANCI

Petit Boutemaille, l'impasse du Grand Boutemaille et son pendant Le Grand Boutemaille.

Sans hésitation, Chantal file dans la campagne. Elle sait exactement où elle peut faire demi-tour. Elle n'est jamais vraiment seule. Parfois, elle croise la route d'un renard ou d'un chevreuil. « Un jour, j'ai crevé au milieu de nulle part. J'avais très peu de réseau. Heureusement, un petit monsieur m'a aidée. »

Vers un nouvel aggrandissement ?

Tous les habitants croisés à Sainte-Gemme ont le même discours : « On vit bien », « on est mieux ici qu'en ville », « on prend le temps de vivre ».



Le maire Philippe Gachet est un enfant du village. Il adore enfourcher son vélo électrique et partir au contact de ses administrés très dispersés



La tournée de Chantal peut prendre cinq heures. Elle parcourt entre 115 et 120 km par jour en restant toujours sur la commune de Sainte-Gemme



Éric, 50 ans, exploitant agricole, habite avec sa mère. « On est très isolé mais il y a de la solidarité entre les habitants. » Les fêtes annuelles du village leur permettent encore de se rencontrer. Le maire y tient. « Au dernier repas des aînés, un couple du nord de la commune et un autre du sud ont été heureux de se retrouver. Ça faisait soixante ans qu'ils ne s'étaient pas vus. »

L'art de vivre de Sainte-Gemme attire. Certaines grandes fermes sont transformées en somptueux logis. Séduits par des prix plus abordables que sur la côte, « ces personnes travaillent à Royan ou à Marennes », décrit le maire.

Pour Philippe Gachet, ce n'est malheureusement pas assez. Malgré ses efforts pour réaliser un city-stade et

ouvrir une médiathèque, les nouveaux arrivants se font de plus en plus rares. Des lotissements ont bien été construits mais aujourd'hui le robinet est fermé. « On avait des projets. En 2018, le PLU a limité la zone constructible de la carte communale à un hectare. Il y a quatre ans, j'avais entre une et deux demandes de construction de maison par an. Il n'y a plus rien maintenant. » Résultat, à la rentrée prochaine, une classe de pécole va fermer. Une idée trotte dans la tête du maire : créer une commune nouvelle en regroupant les voisines Nancras et Balanzac pour « mutualiser les services et remplir les hameaux ». Sainte-Gemme s'étendrait alors sur 56 km², et dépasserait la superficie de Bordeaux.

UN CAS ISOLÉ ?

Selon l'Insee, la superficie de Sainte-Gemme n'est pas un cas isolé « en termes de population et de superficie ». D'autres communes de Charente-Maritime ont autant d'habitants pour des tailles similaires, comme Muron par exemple (1 300 habitants sur 39 km²). Cependant, l'Insee ne dénombre pas les hameaux par commune et ne peut donc pas dire si les 83 « villages » de Sainte-Gemme sont un record. L'Institut précise néanmoins : « Au niveau national, en 2024, sur 34 935 communes, 18 380 communes sont classées en "rural à habitat dispersé" et 7 259 en "rural à habitat très dispersé". »



Au hasard des routes et chemins communaux, des fermes surgissent au milieu des champs

SAINTE-GEMME

Avec les Visites du soir, 160 personnes sont venues



La soirée s'est achevée sur un concert de Jazz. P.M.

Le 6 août avait lieu la 6^e et dernière Visite du soir proposée en 2024 par la CdC Cœur de Saintonge et organisée par Véronique Bergonzoni. Sainte-Gemme était à l'honneur, et l'historien de l'art Frédéric Chasseboeuf a su capter l'attention de quelque 160 visiteurs venus découvrir le logis de Montbruneau puis le logis du Pouzaur.

Peu de documents historiques sur ces deux propriétés avant 1600, si ce n'est à Montbruneau une porte d'entrée en relief surmontée d'un œil-de-bœuf style Renaissance tardive. Des traces de fortifications autour du jardin et un pavage de la cour, « un peu exceptionnel », selon Frédéric Chasseboeuf, complétèrent la visite.

L'organisation de la CdC a permis au long ruban de voitures de ne pas se perdre à travers la campagne jusqu'à Pouzaur. Le manque de documentation avant 1650 fait de cette propriété un corps de logis de maître, et après 1750 une métairie de 1000 hectares.

Soirée au prieuré

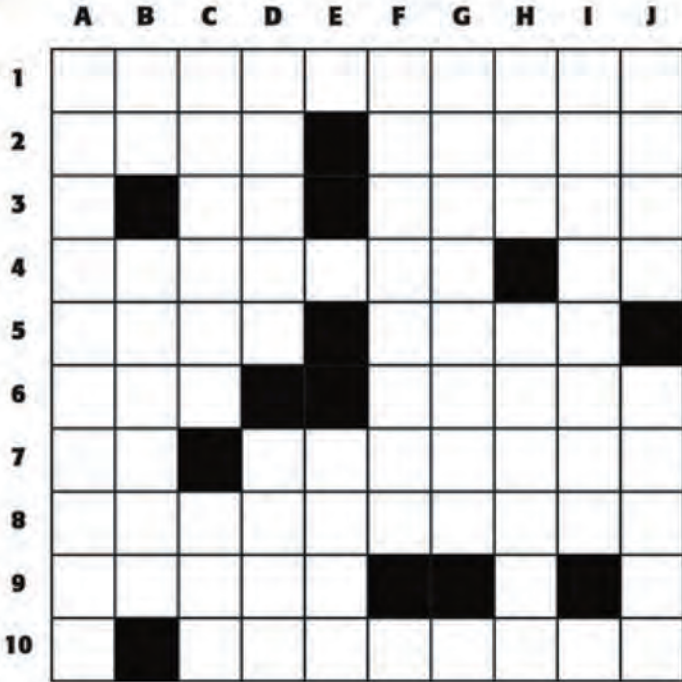
Frédéric Chasseboeuf guida ensuite le convoi vers le cimetière de Sainte-Gemme, son porche méri-

tant l'attention des amoureux du patrimoine. Fin XVIII^e siècle, les mesures d'hygiène incitèrent les communes à excentrer les cimetières. Celui-ci fut inauguré en 1920, et la façade romane saintongeaise du porche créée par l'architecte Georges Naud est en harmonie avec le prieuré où se poursuivait la soirée.

L'architecte Andréï Vlad évoqua l'évolution du monastère, présentant un essai de restitution à travers le film « Prieuré Sainte-Gemme ». La façade nord de l'église prieurale détruite au cours des guerres de Religion, dont le clocher, la crypte ossuaire du XII^e et l'ancien cimetière du monastère réapparurent grâce à la technologie en 3D.

Vers le XVIII^e siècle, la façade occidentale a été consolidée, le clocher refait, et le bourg de Sainte-Gemme prit la place de l'ancien enclos monastique. Nathalie Soline-Audier, historienne d'art, guida les visiteurs à travers les bâtiments et présenta les vestiges du site. La soirée s'acheva par un concert de jazz très Nouvelle-Orléans avec Only New Jazz-Band.

Patricia Mathieu



HORIZONTALMENT

- 1 – Les outils des astronomes.
- 2 – Louis XIV, selon Louis XIV – Chasseur équatorial.
- 3 – Que ce soit le dieu ou le métal, il irradie – Sam ou Tom.
- 4 – Porteuse de messages célestes – A une liaison avec Jupiter.
- 5 – Aurochs – Bout de bois.
- 6 – Court – Religieuse.
- 7 – À la mode – Technique utilisée par les virtuoses de l'imagerie électronique.
- 8 – Petits ensembles, battus d'une tête par celui de Stephan.
- 9 – Local industriel.
- 10 – On les trouve surtout dans le nord de l'Italie.

VERTICALEMENT

- A – Telle notre bonne vieille planète.
- B – Les astronomes sont toujours à sa recherche – Le cadeau d'Herschel.
- C – Brouillent la vision – Odeur méridionale.
- D – Pour éviter que le ciel ne nous tombe sur la tête – En Moravie.
- E – Article.
- F – Boréale, australe ou solaire.
- I – Décoreront.
- H – Celui du Midi est un haut lieu de l'astronomie française – Les instruments astronomiques renversent les images, mais ce n'est pas une raison pour tourner de l'œil de cette façon.
- I – Pour faire quelque chose avec du vent.
- J – Aux quatre coins de la rose – Un gamin vraiment désordonné.

Combien y a-t-il de carrés en tout ?



Quelle figure correspond à la pyramide vue du dessus ?



Quel est le plus léger
entre deux kilos de pierre
et deux kilos de bonbons ?

Sudoku

4	1				6	3
2						5
		1		6		
		2		3		
1						6
5					2	4

Reponse figure : C

4	4	5	3	1	2
3	5	2	6	4	1
5	1	4	2	3	6
2	6	3	5	1	4
1	2	6	4	5	3
3	4	1	2	5	6

NOI10705

Il y a 30 carres en tout
dans cette image.
Explications :

1 carré de 16 petits carres.	16 carres de 1 petit carré	9 carres de 4 petits carres	4 carres de 9 petits carres
------------------------------	----------------------------	-----------------------------	-----------------------------



Réponse : C'est le même poids : deux kilos.

Réponse 1 allumette : $4 + 2 = 6$

E		L	O	M	B	A	R	D	S
U	S	I	N	E			E		O
Q	U	A	R	T	E	T	E	S	
I	N			B	I	N	N	I	N
R	A	S				N	O	N	E
U	R	E	S			O	R	E	E
L	U	M	I	E		R	E		I
L	R	A				U	N	C	L
E	T	A	T			O	R	I	O
T	E	L	E	S	C	O	P	E	S

BALL-TRAP-CLUB
Royan-Marennes-Oléron
 1 fosse universelle - 1 fosse D.T.L.
 3 Skeet olympiques
 1 Compak sporting - 1 Club house

Ouvert toute l'année : Mercredi - Samedi : 14h45 - 18h
 Le Dimanche de mi-février à début septembre : 14h45 - 18h

06 82 88 40 38
 Le Grand Essert - 17250 SAINTE-GEMME

François NEGRON-VARNIER
 Conseiller Immobilier

06.11.84.30.01
 francois.negron-varnier@declic.immo

DéclicImmo
 L'immobilier commence ici

DECILIC IMMO 17
 Centre immobilier départemental
 Charente-Maritime

05.46.52.08.96
 www.declic.immo

David CADUSSEAU
 Dessinateur indépendant en bâtiment

06 77 40 11 97
 d.plansetpermis@laposte.net

Secteur Charente-Maritime / Charente

f @ d.plansetpermis
 www.d-plansetpermis.fr

PLANS & PERMIS
 Vous accompagne pour vos projets

Jean Philippe VIAUD

PLATRIER - PLAQUISTE
 JOINTEUR DE PLAQUE
 CARRELEUR

06 03 35 41 90
 jeanphilippeviaud3@gmail.com
 17 Bois Magné - 17250 Sainte-Gemme

CARRIERES KLEBER MOREAU

PRODUCTION & TRANSPORT
 DE GRANULATS
 Tél : 05.46.23.54.10
 www.kmoreau.fr

GRANULAT+
 LA QUALITÉ ENGAGÉE

OGÊO
 Granulats issus de l'économie circulaire

CONTRÔLE LEVAGE Poitou-Charentes

Besoin de former vos équipes ?
 Formation CACES® R489 R486A R482
 AIPR - RPS - Prévention et Secourisme

Valérie Roulin
06 89 09 30 62

contact@controlelevage.com - controlelevage.com
 Chez Barras 11 Route de Marennes 17250 Sainte Gemme

Le Rucher de Lionie & Gabriel

MIEL DE CHARENTE-MARITIME
 RÉCOLTÉ ET MIS EN POT PAR L'APICULTEUR

SCEA DE MONTBRUNEAU

5 route de Montbruneau
 17250 Sainte Gemme

06.89.22.11.78
 brunobraud@orange.fr
 N° API : A5134009

GARANDEAU
GROUPE de MATÉRIAUX de CONSTRUCTION



Carrière de Calcaire
Graves, gravillons, sables pour tous vos chantiers
(voirie, réseaux, assainissements, décoration)

► Service commande & logistique
☎ 05 45 83 24 45

► Responsable d'exploitation
☎ 06 14 14 13 23

f i n www.garandeau.fr

📍 11 Rte du Grand Chamay 17250 STE GEMME
✉ carriere.stegemme@groupegarandeau.com

MERCIER
Sablières de Cadeuil

Sables, graviers et galets décoratifs,
carrelages en terre cuite, dallages en pierre naturelle,
briques et parements

Tél. : 05 46 22 81 62
11 B, route de Rochefort - Cadeuil - 17600 St-Sornin
www.terres-cuites-cadeuil.com ets-mercier@wanadoo.fr

Entreprise VINET Yannick

Maçonnerie - Neuf / Rénovation
Couverture - Démoussage de toiture

05 46 96 21 13 - 06 86 72 48 19
17250 SAINTE-GEMME - Yannick.vinet@hotmail.fr

Les Ciseaux de Carine



Rdv ➡ **06.63.47.86.22**

St Gemme le Vendredi 9h 18h
(place de la mairie)

-> **Thézac :jeudi 9h/18h**
(place de l'église)

-> **Saujon: lundi 9h/18h et samedi 9h/13h**
(4bis rue Thiers parking à proximité)

-> **Le Chay: mardi 9h18h**
(place de la mairie)

**Horaires modifiables selon affluences des rdv*

Jardinerie de Saujôn

Nous sommes situés dans la
ZA les Touzelleries de Saujôn à côté d'Intermarché.

La jardinerie est un magasin indépendant à taille humaine.
A votre service une équipe dynamique qui vous accueille et
vous conseille toute l'année. Nous vous accompagnons dans
la réalisation de votre jardin, le choix de vos légumes et de
vos fleurs.

La jardinerie c'est aussi un espace produits
du terroir (bière, vin, miel, confiture...), art de la table et de
l'artisanat afin que vous puissiez venir pour flâner dans nos
rayons.

Nous n'oublions pas nos fidèles compagnons
à plumes ou à poils (chiens, chats, poules, chevaux, ...),
nous vous guidons sur le choix de leur alimentation mais
aussi de leur cadre de vie.

Venez nous rendre visite

ZA Les Touzelleries
18 Chemin Vert
17600 SAUJON
TEL:05 46 02 80 28

HORAIRES D'OUVERTURE:
Du lundi au samedi
De 9h à 12h30 et de 14h30 à 19h
Ouverture les dimanches
D'Avril à Mai
De 10h à 12h30

INVITATION AUX VŒUX DE LA MUNICIPALITE

Le samedi 11 Janvier 2025

à 11h30

A la salle des Fêtes

de Ste Gemme



**Le Conseil Municipal aura le
plaisir de vous présenter ses
vœux et de vous accueillir pour
partager le verre de l'amitié**



En espérant vous rencontrer à cette occasion